

Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



# Aperçu de session

Session d'automne Conseil des Etats 2024

Date de publication : 28.08.2024





## Table des matières

<b>Editorial</b>		<b>3</b>
<b>Conseil des Etats session d'automne 2024</b>		<b>4</b>
23.073 — Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques	<b>Adoption</b>	4
22.085 — Loi sur la protection de l'environnement. Modification	<b>Adaptation</b>	4
24.027 — Message culture 2025-2028	<b>Adoption</b>	5
23.478 — Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026	<b>Adoption</b>	6
23.472 — Traitement des contributions de solidarité cantonales ou communales selon la LMCA	<b>Adoption</b>	7
23.4454 — Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale	<b>Adoption</b>	7
<b>Empreinte</b>		<b>9</b>



## Editorial

La révision de la LPE et le message culturel 2025-2028 sont deux des sujets de la prochaine session d'automne qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes sur une sélection d'objets.

Les villes saluent l'orientation du nouveau message culturel. Cependant, les plus grandes ambitions sont en contradiction avec le cadre financier proposé qui ne permet pas d'atteindre les objectifs du message. Les villes encouragent le soutien de l'augmentation des moyens prévus.

Dans la proposition pour la prévention contre le bruit via la révision de la LPE, une ventilation contrôlée des locaux d'habitation est présentée comme une solution. L'Union des villes suisses recommande de suivre la proposition du Conseil national, déposée dans la procédure d'élimination des divergences.

En outre, l'Union des villes suisses recommande d'approuver les motions Stocker et Revaz « Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale », ainsi que l'initiative parlementaire CSEC-E « Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026 ».

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel  
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



## Conseil des Etats session d'automne 2024

23.073 Objet du Conseil fédéral

### **Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques**

Mardi, 10 septembre 2024

Conseil des Etats

**Position:** L'identité électronique est une étape importante pour permettre une digitalisation cohérente aux trois échelons de l'État. Pour mettre en œuvre leurs stratégies de digitalisation, les villes ont besoin d'un cadre légal clair. Une loi e-ID efficace et une vérification de l'identité réduisent, d'une part, le risque d'abus et simplifient, d'autre part, la vérification de l'identité. Les nombreuses réserves, qui avaient entraîné le rejet par voie référendaire de la première version d'une loi e-ID, ont été levées dans la présente loi. Les villes partagent les principes selon lesquels la loi garantit la protection des données, la minimisation des données et le stockage décentralisé des données.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'adopter la loi.



**22.085** Objet du Conseil fédéral

**Loi sur la protection de l'environnement. Modification**

Mardi, 10 septembre 2024	Conseil national
evtl. Mardi, 17 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Lundi, 23 septembre 2024	Conseil national

**Position:** Un développement urbain de qualité passe par des espaces résilients et offrant une qualité de vie aux personnes. Ceci inclue la réduction du bruit à la source. Pour les personnes vivant dans les villes et les communes à caractère urbain, cet aspect est important à l'heure actuelle, où la densification vers l'intérieur et la pénurie de logements sont à l'ordre du jour. Si cette condition est remplie, les personnes, les villes et l'économie seront gagnantes, et davantage de projets de logements pourront être autorisés.

Dans le cadre de cette révision, les villes se sont justement mobilisées, en faveur d'un tel développement durable, pour l'espace urbain des trois quarts de la population suisse et pour les plus d'un million de personnes, qui souffrent de nuisances sonores. Ces préoccupations essentielles des villes et de leurs habitants et habitantes ne sont toutefois pas prises en compte par la version proposée actuellement. Celle-ci ne prévoit pas de réduction du bruit à la source, et l'espace urbain s'en trouve affaibli. Au lieu de cela, elle se focalise sur le seul secteur de la construction.

Dans le cas de permis de construire, qui prévoient un dépassement des valeurs limites, une ventilation contrôlée des locaux d'habitation seront proposés aux personnes concernées dans les villes et les agglomérations, soit d'emblée, selon le Conseil des États, soit a posteriori, selon le Conseil national. Cette ventilation serait la solution pour vivre à l'intérieur tout en étant exposé au bruit. Une ventilation de ce type ne contribue toutefois pas à renforcer l'espace urbain ni à améliorer la qualité de l'habitat, puisqu'elle exclue l'ouverture des fenêtres. Comme mesure compensatoire, un nombre de fenêtres proposé, en amont ou en aval selon le Conseil, peuvent être ouvertes dans une partie des pièces sensibles au bruit, ou vers un espace extérieur calme. Cette mesure ne contrebalance guère ce déficit et fait l'impasse sur un développement urbain et résidentiel de qualité.

Après élimination des divergences, l'Union des villes suisses recommande de suivre l'assouplissement de la protection contre le bruit du Conseil national, qui va moins loin.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet sous sa forme adaptée.



**24.027** Objet du Conseil fédéral  
**Message culture 2025-2028**

Mercredi, 11 septembre 2024	Conseil national
evtl. Lundi, 16 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Jeudi, 19 septembre 2024	Conseil national
evtl. Mardi, 24 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Mercredi, 25 septembre 2024	Conseil national

**Position:** Les villes saluent le message culture 2025-2028 réalisé par le Conseil fédéral et les quatre adaptations législatives proposées.

Afin de pouvoir mettre en œuvre de manière adéquate les mesures fédérales et, avant tout, pour que la Confédération puisse garantir la conservation du patrimoine culturel national, il est nécessaire d'augmenter les moyens destinés aux réseaux de tiers, comme le proposent le Conseil des États et les Commissions. Les villes saluent la décision du Conseil des États et des Commissions du Conseil national en faveur d'une hausse de 2 millions de francs, allouée à la mise en œuvre des mandats parlementaires supplémentaires, ce qui permettra à la Confédération d'accomplir les missions, que les autres échelons de l'État ne sont pas en mesure de supporter.

L'Union des villes suisses rejette toutes les réductions budgétaires proposées dans le message culture, y compris les coupes de 6,5 millions de francs prévues pour Pro Helvetia. Les villes demandent de conserver l'enveloppe budgétaire du Conseil fédéral et du Conseil des États. Une réduction des fonds alloués aux activités de la Fondation suisse à l'étranger entraînerait des conséquences négatives directes pour un grand nombre d'actrices et d'acteurs culturels du pays. Elle pèserait en outre sur les villes – et sur les cantons – dont les capacités financières sont limitées pour la diffusion internationale.

Les villes saluent la proposition du Conseil fédéral d'offrir la possibilité de saisir la Commission sur le patrimoine culturel au passé problématique unilatéralement (mandat parlementaire : 21.4403). Il convient ici de suivre le Conseil fédéral et la Commission du Conseil national.

Pour les villes, l'ancrage d'une culture du bâti de qualité, dans la loi sur la protection de la nature et du paysage est important, puisqu'il assure un développement vers l'intérieur de qualité. Les villes recommandent d'entrer en matière sur ce projet et de suivre l'avis du Conseil fédéral.

Les villes saluent les mesures formulées dans le message, qui visent à indemniser de manière adéquate les actrices et acteurs culturels et à renforcer leur sécurité sociale.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'adopter le message et d'accepter les hausses de moyens proposées.



23.478 Initiative parlementaire CSEC-CE

### **Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026**

Mercredi, 11 septembre 2024	Conseil national
evtl. Lundi, 16 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Jeudi, 19 septembre 2024	Conseil national

**Position:** L'initiative de la commission prévoit une prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026, faute de quoi elles seraient supprimées dès fin 2024. L'objectif est de garantir que les contributions fédérales soient versées jusqu'à ce que le Parlement ait terminé les travaux en cours sur une solution de suivi dans le cadre de l'iv. pa. 21.403 intitulée « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Pour les villes, une contribution de la Confédération à un accueil extrafamilial des enfants revêt une importance majeure. Les trois niveaux de l'État sont nécessaires pour réduire les coûts de l'accueil extrafamilial des enfants pour les parents et, ainsi, améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La participation de la Confédération est justifiée, car le niveau fédéral en profite également, puisque cela permet que soient générées davantage de recettes fiscales, que les personnes contribuent davantage aux assurances sociales et que l'attractivité du site soit améliorée. Les villes s'impliquent donc en faveur d'une solution de suivi constante et efficace pour le financement initial et se prononcent en faveur du maintien des aides financières actuelles jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau texte de loi.

**Recommandation:** L'UVS recommande d'adopter l'initiative parlementaire.

23.472 Initiative parlementaire CAJ-CN

### **Traitement des contributions de solidarité cantonales ou communales selon la LMCFA**

Lundi, 16 septembre 2024	Conseil des Etats
--------------------------	-------------------

**Position:** La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) constitue la base juridique pour les prestations financières au profit des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. La loi précise que la contribution de solidarité prévue par le droit fédéral est assimilée à une réparation, du point de vue du droit fiscal et de la LP, et qu'elle n'est pas prise en compte dans le droit de l'aide sociale. La contribution n'entraîne donc pas de réduction de prestations pour les prestations complémentaires PC et les prestations transitoires. En revanche, cela ne s'applique pas aux aides communales ou cantonales, ce qui conduit à la suppression ou la réduction de ces dernières. L'initiative parlementaire souhaiterait modifier cette situation et appliquer des réglementations similaires aux contributions de solidarité cantonales et communales. L'Union des villes suisses salue l'adaptation, car celle-ci permet aux personnes concernées de recevoir la totalité des contributions.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'adopter la motion.



23.4454 Motion Stocker (PSS/SH)

**Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale**

Jeudi, 26 septembre 2024

Conseil des Etats

**Position:** La motion Stocker demande, d'une part, la prolongation du programme contre la pauvreté de la Confédération et l'augmentation de ses moyens financiers. Elle propose, d'autre part, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Au printemps, le Conseil national a approuvé à une large majorité la motion Revaz (23.4450) ayant la même formulation. Depuis le début, les villes sont un partenaire important pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme national contre la pauvreté. La plateforme représente l'engagement commun des acteurs et actrices étatiques et des organisations de la société civile, afin de faire avancer les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et de réduire durablement la pauvreté en Suisse. La poursuite de cette plateforme permettra aussi à la Confédération d'assumer à l'avenir, avec des moyens limités, une fonction importante d'échange et de coordination au niveau national et de donner le cadre nécessaire au monitoring de la pauvreté, demandé par le Parlement. En tant que troisième élément, la stratégie demandée par la motion compléterait et renforcerait davantage la plateforme et le monitoring.

**Recommandation:** Contrairement à la proposition de la Commission chargée de l'examen préalable, l'Union des villes suisses recommande de suivre le Conseil national et d'adopter les deux motions dans leur ensemble.



## Empreinte

Union des villes suisses  
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne  
Téléphone 031 356 32 32  
[info@staedteverband.ch](mailto:info@staedteverband.ch)  
[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)  
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)  
[LinkedIn](#)